

COMMUNE DE
GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
et du CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Loi organique des CPAS - Règlement d'ordre intérieur

Conformément à l'art. L1122-11, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
aux articles 26 bis§ 5 et 34 bis de la loi organique des CPAS
et au chapitre 4, articles 56 à 63 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal,
le Collège communal a l'honneur de convoquer
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et du Conseil de l'action Sociale
à la SEANCE du COMMUNE, du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale
qui aura lieu le mercredi 16 juin 2021 à 19h30
en visioconférence

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

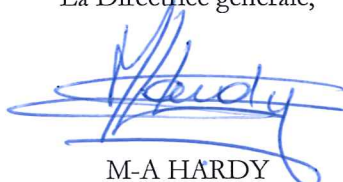
1. CPAS face à la crise sanitaire – réalisations et état des lieux
2. PCS – priorisation des actions – discussion
3. Foyer saint Antoine – état des lieux et perspectives
4. Services de réinsertion – état des lieux et perspectives

Ainsi décidé par le Collège communal du 07/06/2021.

Par ordonnance :

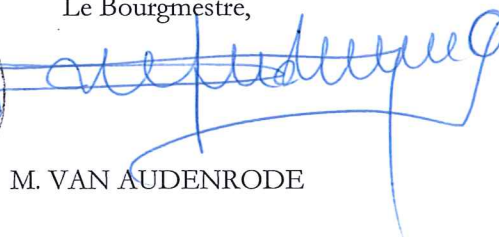
Pour le collège communal

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE

Pour le conseil de l'action sociale

La Directrice générale du CPAS,


S. JEROUVILLE

La Présidente du CPAS,


N. PISTRIN.